







« Mission Centenaire Le Perreux-Bry sur Marne»

Règlement du Concours Photo 2018

organisé par

Les villes du Perreux-sur-Marne, de Bry-sur-Marne et l'Union Nationale des Combattants Le Perreux/Bry-sur-Marne

Article 1: Le concours est ouvert à tous.

Article 2 : Le thème de ce concours est « tous les événements, objets patrimoniaux ou commémoration en relation avec le Centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale au Perreux-sur-Marne et à Brysur-Marne ».

Article 3: L'inscription au concours est gratuite.

Article 4 : Les participants doivent se conformer aux règles suivantes :

- Photo numérique de bonne définition ou photo argentique.
- Noir & Blanc ou Couleur
- Fichier format standard JPG (numérique) ou format papier 10x15 minimum (argentique).
- Une seule photo par envoi. Les participants ont la possibilité de faire plusieurs envois.
- La date limite de réception des photos est fixée au 15 octobre 2018 (date de réception dans les mairies du Perreux-sur-Marne ou de Bry-sur-Marne, à l'adresse électronique du concours ou sur Facebook des villes du Perreux-sur-Marne ou Bry-sur-Marne). Les envois sont à adresser à :
 - Photo numérique: fichier en pièce jointe à un courriel indiquant le titre de la photo, le nom et l'adresse du participant, envoyé à :
 - o <u>Unc94.leperreuxbry@gmail.com</u>
 - Photo argentique: par courrier à Mairie du Perreux-sur-Marne Concours photo mission centenaire Place de la Libération 94170 Le Perreux-sur-Marne

Mairie de Bry-sur-Marne Concours photo Mission Centenaire 1, Grande Rue Charles de Gaulle

94360 Bry-sur-Marne

Le participant inscrira au dos de la photo le titre de la photo ainsi que son nom et adresse.

Dans une urne déposée à l'accueil des Hôtels de Ville du Perreux et de Bry

Tout envoi ne respectant pas l'ensemble des règles ci-dessus ne pourra pas être pris en compte par le jury.

Article 5: La sélection des gagnants sera effectuée par un jury composé des Maires du Perreux et de Bry, des Maires-adjoints des deux villes, d'élus municipaux, de membre des CMJ et CMS des deux villes, des membres de l'UNC du Perreux-Bry-sur-Marne, de

membres actifs dans les organisations associatives ou autres des deux villes, sous la présidence de Monsieur Paul Bazin, Conseiller départemental. Les membres du jury ne peuvent concourir.

Les photos seront évaluées selon les critères suivants :

- Originalité
- Qualité artistique (pose, expression, ...)
- Qualité technique (cadrage, éclairage, ...)

Chaque gagnant sera avisé individuellement par courrier.

Les prix seront remis le 11 novembre 2018 à l'issue de la cérémonie commémorant le centième anniversaire de l'armistice de 1918 à la Mairie de Bry-sur-Marne.

Article 6 : Le participant s'engage à :

- Attester sur l'honneur qu'il est l'auteur des photos.
- A disposer, le cas échéant, d'une autorisation de la personne photographiée (ou d'un parent ou tuteur légal pour un mineur) permettant l'utilisation de la photo dans le cadre du règlement du présent concours, et à transmettre la copie de cette autorisation aux Mairies du Perreux ou de Bry-sur-
- A concéder le droit d'utiliser les photos aux Mairies du Perreux et de Bry-sur-Marne, notamment :
 - à les diffuser sur les sites internet des villes,
 - à les publier dans leurs revues,
- A autoriser les Mairies du Perreux et de Bry-sur-Marne à citer son nom dans les situations définies ci-dessus.

Article 7: L'UNC du Perreux-Bry-sur-Marne et les Mairies se réservent le droit de modifier, de prolonger ou d'annuler le présent concours dans le cas où les conditions l'exigeraient.

Les responsabilités de l'UNC du Perreux-Bry-sur-Marne et les Mairies du Perreux et de Bry-sur-Marne ne pourraient en aucun cas être engagées de ce fait.

Par ailleurs, l'UNC du Perreux-Bry sur Marne et les Mairies du Perreux et de Bry-sur-Marne déclinent toute responsabilité en cas de :

- contestation ou litige avec la personne photographiée ou ses ayants-droits.
- perte ou vol des fichiers ou photos transmis par les participants dans le cadre du présent concours.

Article 8 : La participation au présent concours implique l'adhésion pleine et entière au présent règlement.

Article 9: Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter:

Par téléphone: Gilles Nortier: 06 50 33 88 87 Par courriel: Unc94.leperreuxbry@gmail.com